

Contractualisation des écoles

À l'approche de la rentrée scolaire 2025, l'administration entend généraliser une nouvelle étape dans le processus de « **contractualisation** » des écoles. Cette fois-ci, il s'agit de la "**liberté**" offerte aux équipes pédagogiques de choisir leur formation **suite à une évaluation d'école**, lorsqu'elles ne sont **pas intégrées aux dispositifs "constellation"**.

Derrière cette fausse liberté, une **pression supplémentaire** s'exerce sur les équipes, et particulièrement sur les directeurs. En effet, **une nouvelle concertation du conseil des maîtres est exigée en toute fin d'année scolaire**, pour que les enseignants se positionnent sur une éventuelle "formation d'équipe".

➡ Le SNUDI-FO de l'Oise dénonce cette injonction de plus, qui s'ajoute à des obligations réglementaires de service (ORS) déjà pleinement réalisées et souvent épuisées.

➡ Cette convocation du conseil des maîtres à des fins de gestion de formation n'a aucune légitimité si elle intervient hors temps réglementaire. Les enseignants n'ont pas à être sollicités une nouvelle fois alors qu'ils bouclent une année scolaire souvent marquée par une surcharge de travail et un manque de reconnaissance.

➡ Les directeurs et directrices d'école, déjà sous pression constante, se voient une fois de plus sommés d'appliquer un nouveau protocole, de "négocier" des souhaits de formation avec leurs collègues, dans un flou souvent total sur les contenus proposés en tant que manager.

Le SNUDI-FO de l'Oise ne s'oppose pas par principe à des formations construites en équipe, bien au contraire, dès lors qu'elles répondent réellement aux besoins du terrain. Mais encore faut-il que :

- ces formations soient pertinentes et utiles dans la réalité quotidienne de la classe ;
- les temps de concertation ne soient pas imposés en plus des obligations légales ;

■ Le syndicat appelle les collègues :

- à **refuser toute concertation imposée hors des ORS : le bénévolat n'est pas reconnu ;**
- à **ne pas céder à la pression administrative pour la validation précipitée de formations floues ;**
- et à **se rapprocher du SNUDI-FO de l'Oise pour toute situation de pression ou d'injonction illégitime.**